

## Axe 3 : Suivi des actions du Contrat de Rivière

Le bilan financier présenté dans le rapport mi-parcours a été réactualisé (cf. annexe ci-jointe). Il rend compte des actions terminées, de celles en cours, de celles prévues d'ici la fin du Contrat (budgétisées par les Maîtres d'Ouvrages) et de celles restantes (à prévoir ou à revoir avec les Maîtres d'Ouvrage selon les objectifs et les priorités). La liste de ces actions est détaillée dans le tableau récapitulatif ci-joint en annexe.

### Volet A : Amélioration de la qualité des eaux

Rappel des objectifs initiaux du volet :	Cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Lutter contre la pollution domestique</li><li>- Réduire ou maîtriser les autres pollutions</li><li>- Suivre la qualité des milieux aquatiques</li><li>- Améliorer la qualité de l'AEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuivre les efforts de lutte contre la pollution</li><li>- Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</li></ul>

Compte tenu des enjeux du territoire (cours d'eau vulnérables en période d'étiage, réseaux dégradés, performance des step à améliorer), pour les 2,5 années du Contrat, le Comité de Rivière donne la priorité à la lutte contre la pollution (domestique et agricole).

Outre le suivi des actions inscrites à ce volet (cf. tableau en annexe), la cellule d'animation prévoit de s'investir plus particulièrement dans les trois axes suivants :

#### **1 / Etude sur le devenir des boues des stations d'épuration sur le territoire (Action A. 1.1)**

- Présentation des conclusions de l'étude du SYDETOM réalisée en 2007 (rendu disponible seulement depuis juillet 2010) : « Valorisation des biodéchets (déchets verts et boues) sur le secteur de Cerdagne-Capcir dans les Pyrénées-Orientales) »

➤ Réunion de la commission technique à prévoir pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

- Actualisation et approfondissement de cette étude (à définir avec les membres de la commission technique AEP/Assainissement)

#### **2 / Etude sur les plans d'épandage (portage Chambre d'Agriculture) (Action A 2.1)**

- Suivi de la pré-étude menée en interne par la Chambre (investigation cartographique, collecte de données...)

- Concertation avec l'ensemble des partenaires pour définir un cahier des charges (réunion prévue le 5 novembre 2010)

- Suivre la mise en œuvre de l'étude (membre du Comité de pilotage)

### 3 / Suivi de la qualité des rivières (étude portée par le CG 66) (Action A 3.1)

- Présenter à la commission technique les analyses réalisées au cours des campagnes de mesures de la qualité des eaux des rivières (étude portée par le CG 66) (Action A 3.1) (premier trimestre 2011)
- Etudier l'impact du programme d'actions du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau (avant/après) – Cf. tableau de bord
- Rendre compte de l'impact des apports du canal Verdier sur le Carol (Action A 2.2) (après le rendu définitif des 4 campagnes d'échantillonnage, début 2011)
- Poursuivre les campagnes de pêches électriques sur les cours d'eau du bassin du Sègre afin de connaître l'évolution des populations piscicoles du territoire (partenariat FDPPMA 66) (Action D 2.1)

## Volet B : Gestion quantitative

C'est le principal enjeu de ce Contrat. La gestion quantitative de la ressource en eau, potentiellement conflictuelle sur le territoire, est stratégique pour ce Contrat afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Rappel des objectifs initiaux du volet :	Cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer les connaissances</li><li>- Optimiser les prélèvements pour l'irrigation</li><li>- Améliorer et sécuriser l'AEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</li><li>- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux</li><li>- Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques</li><li>- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir</li></ul>

Le SDAGE RM identifie dans son orientation fondamentale 7, les milieux superficiels et souterrains qui nécessitent des actions de résorption du déficit quantitatif et par conséquent les territoires concernés par ces études. Le bassin versant du Sègre a été identifié comme un territoire présentant une inadéquation entre la disponibilité de la ressource et les prélèvements. Sur ce territoire, l'atteinte de l'équilibre quantitatif est nécessaire pour assurer le respect des objectifs d'état des masses d'eau superficielles, tout en cherchant la pérennité des principaux usages, dont la distribution de l'eau potable et les usages économiques.

L'objectif de retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau passe par différentes actions, dont la connaissance des volumes disponibles dans le milieu.

La détermination des volumes maximum prélevables contribuera à l'atteinte de cet objectif. Cette étude s'accompagnera par un plan de gestion intégrée de la ressource qui sera relayée localement au sein de la commission « gestion quantitative » du Contrat de Rivière.

Outre le suivi des actions visant à améliorer les réseaux et à sécuriser l'alimentation en eau potable (objectif d'économie d'eau) (cf. tableau ci-joint en annexe pour la liste des actions prévues d'ici la fin du Contrat), la cellule d'animation se mobilisera en particulier sur :

### **1 / L'articulation et le partage des objectifs de l'étude volume prélevables par les acteurs du territoire :**

La cellule d'animation permettra d'assurer le lien entre le comité de pilotage de l'étude et la commission « gestion quantitative ». Le rôle de cette commission prendra toute son importance ici puisqu'elle permettra l'appropriation de l'étude par les acteurs du territoire.

Pour relever le défi de la gestion quantitative de la ressource sur le bassin du Sègre et assurer l'articulation et le partage des objectifs de l'étude volume prélevables par les acteurs du territoire, le Comité de rivière, en accord avec les partenaires financiers du Contrat, souhaite créer un poste de chargé de mission. Cette personne sera embauchée par la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » à partir du début de l'année 2011 et travaillera au sein de la Cellule d'animation du Contrat de Rivière.

Ses principales missions seront :

- Animation et portage de la concertation avec les acteurs du bassin et animation en vue de l'élaboration du futur plan de gestion de la ressource sur le bassin transfrontalier du Sègre (partage durable de la ressource, médiation...) en relation avec le chargé de mission du Contrat de Rivière.
- Animation des suites de l'étude portée par le Parc Naturel des Pyrénées Catalanes sur le sous bassin de l'Angoustrine :
  - élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion concertée de la ressource sur l'Angoustrine en concertation avec tous les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, producteurs neige de culture, hydroélectricité...)
  - concertation autour du programme d'actions proposé, adoption d'un plan d'actions et élaboration de règles de partage de la ressource,
  - accompagnement des irrigants pour la concrétisation du plan d'actions (optimisation des prélèvements et de la gestion de la ressource, structuration des irrigants).
- Accompagnement par sous bv (hors bv de l'Angoustrine) des collectivités ainsi que l'ensemble des usagers de l'eau (syndicats EP, irrigants, stations de ski, hydroélectricité) aux actions suivantes (en relation avec l'étude Volume Prélevable) :
  - concrétiser la structuration des irrigants sur le territoire (en relation avec l'étude portée par la Chambre d'Agriculture)
  - suivre activement les études portées par les ASA sur les canaux d'irrigation
  - sensibiliser et mettre en œuvre des actions d'économies d'eau auprès des usagers (optimisation des infrastructures existantes et recherche de sites potentiels de stockage de la ressource), afin de satisfaire durablement l'équilibre nécessaire besoins / ressources en eau et la préservation des milieux aquatiques
- Suivi actif de l'étude de détermination des volumes maximum prélevables (portée par l'Agence de l'Eau, copilotée par la DDTM) : cette étude vise à déterminer les volumes maximum prélevables sur le bassin et aussi à déterminer les besoins du milieu. Le chargé de mission participera activement aux comités techniques et comité de pilotage de l'étude afin de pouvoir faire le lien avec la cellule gestion quantitative du Contrat
- Animation de la cellule « gestion quantitative de la ressource en eau » L'ambition est de faire de cette commission l'instance de gouvernance de la ressource sur le territoire, associant les acteurs espagnols. Par delà cette commission, le CM aura en charge de proposer et de mettre en œuvre toutes les actions permettant une appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, producteurs neige de culture, hydroélectricité...) via des groupes de travail, des réunions d'informations, (...).
- Exploitation des données et valorisation du suivi des étiages (en relation avec la technicienne de Rivière). Elaboration d'un tableau de bord puis partage des informations / données auprès des acteurs (instances du Contrat de Rivière, usagers de la ressource, grand public)

## 2 / La structuration des irrigants (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 66) :

L'objectif est de permettre la structuration des irrigants de Cerdagne pour instaurer une démarche de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le cahier des charges est à l'étude et sera discuté le 5 novembre 2010 avec l'ensemble des partenaires du Contrat pour pouvoir débiter l'étude en janvier 2011 (fin de l'étude prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2011).

Ce travail (action B 2.1) est à relier avec l'étude Volumes prélevables puisqu'il s'agira de mettre en œuvre des procédures de gestion concertée de la ressource. Cela passe par une meilleure organisation des usagers des canaux d'irrigation.

## Volet C : Gestion du risque inondation

Rappel des objectifs initiaux du volet :	Cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer les connaissances</li><li>- Gérer et prévenir le risque</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau</li></ul>

Ce volet s'est largement développé depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 notamment grâce à la réalisation d'un stage sur la mise en place des outils de sensibilisation et de prévention aux risques naturels (inondation en particulier).

Dans la deuxième partie du Contrat, il est prévu de maintenir un appui aux communes pour la mise en place de ces outils (action C 1.3) avec la pose de repères de crues et la réalisation de Documents d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM). Par ailleurs, la cellule d'animation encourage les communes à réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (Actions C 2.4 et C 2.5). Exemple avec la vallée du Carol où les communes se sont fortement mobilisées pour lancer chacune son PCS au sein d'un groupement intercommunal (logique de bassin, risques similaires, mutualisation des moyens).

Le Comité de Rivière prend acte de la volonté de la Communauté de Communes d'ouvrir un poste pour pérenniser le travail d'animation sur ce volet. La question du financement est en cours de réflexion.

## Volets D et E : Protection et valorisation des milieux aquatiques

Pour des raisons de cohérence dans l'articulation du programme d'actions à venir du Contrat de Rivière, ces deux volets sont présentés ensemble.

Rappel des objectifs initiaux du volet :	Cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconquérir les cours d'eau et organiser leur gestion pérenne</li><li>- Favoriser l'expression des fonctionnalités biologiques naturelles</li><li>- Mettre en valeur les cours d'eau et les</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</li><li>- Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau</li><li>- Prendre en compte, préserver et restaurer les</li></ul>

milieux aquatiques - Mettre en valeur les canaux et le patrimoine lié à l'eau	zones humides - Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
--	---

Compte tenu de ces objectifs et des enjeux sur le territoire ; pour la deuxième partie du Contrat de Rivière, la priorité de la cellule d'animation sera donnée à :

### **1 / La restauration et l'entretien des cours d'eau (Action D 1.1)**

- Poursuivre et terminer la première programmation (d'ici le premier semestre 2011)
- Finir le diagnostic de la deuxième programmation (les affluents) pour janvier 2011 et lancer les travaux (1<sup>er</sup> semestre 2011)
- Développer un partenariat avec le PNR pour lutter contre les plantes envahissantes et réaliser des chantiers tests (2<sup>ème</sup> trimestre 2011)

### **2 / La continuité écologique (Actions D 1.2 et D 1.3)**

- Etablir un schéma global de restauration de la continuité écologique à l'échelle du bassin du Sègre (pour la fin 2011) :

- Mettre en place un stage en binôme avec le PNR sur la continuité écologique (avril 2011 – aout 2011)

Reprendre et compléter l'inventaire des seuils (sources disponibles : ONEMA, étude SIEE, prospection de la Chambre d'agriculture et du Contrat de Rivière)

- Identifier les seuils situés sur les cours d'eau classés en réservoirs biologiques avec ceux présentant une volonté locale (Maîtres d'ouvrage et propriétaires clairement identifiés) pour les aménager

- Prioriser les ouvrages à aménager et établir un plan d'actions sous forme de schéma de restauration de la continuité écologique (attention : l'avant projet sommaire ne peut se faire que par voie externe). La question de la maîtrise d'ouvrage devra être résolue.

- Traiter les seuils de la Vanéra (Action D 1.3)

- Réunir les représentants des communes concernées (Palau de Cerdagne et Osséja) à l'occasion de la réunion du Bureau prévue en novembre 2010

- Contacter la CHE pour l'aménagement du seuil transfrontalier sur la Vanéra (cf. axe 1) dès que possible

- Approfondir l'étude des aménagements des seuils de la Vanéra (cf. stage 2009 au Contrat de Rivière)

- Réaliser les dossiers réglementaires

- Lancer les aménagements des ouvrages (d'ici la fin du Contrat)

### **3 / La préservation des espèces remarquables (Action D 2.3)**

- Développer un partenariat avec le PNR pour mettre au point une méthodologie de prospection et d'investigation (2<sup>ème</sup> objectif du stage en binôme avec le PNR, avril 2011 – aout 2011)

- Réaliser un état des lieux sur l'ensemble du bassin (mise en place avec le PNR de 2 stages)

- Proposer des pistes de gestion pour préserver les espèces remarquables

## Volet F : Coordination, communication, sensibilisation et suivi du Contrat

Rappel des objectifs initiaux du volet :	Cohérence avec les orientations fondamentales du SDAGE :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer le fonctionnement de la structure</li><li>- Informer, communiquer et sensibiliser sur la thématique eau</li><li>- Suivre et évaluer le Contrat</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</li></ul>

Le suivi de l'avancement du Contrat sera réalisé sur la base du tableau de bord (cf. axe 2) et une présentation sera faite au Comité de Rivière, puis mise à disposition sur le site internet.

Outre les rencontres régulières avec les maîtres d'ouvrage pour le suivi du programme d'actions, la cellule d'animation prévoit de s'investir dans les 2,5 années du Contrat plus particulièrement sur les actions suivantes en matière de communication et de sensibilisation :

- Développer le plan de communication (exposition dans les mairies, évènements, réunions publiques...)
- Poursuivre l'actualisation du site internet (Action F 2.1)
- Continuer à travailler avec les Scolaires des deux Cerdagne (utilisation de la mallette pédagogique, ateliers d'éducation à l'environnement, ...)
- Organiser et présenter des conférences à l'occasion de manifestations sur l'environnement : fête de l'excursionnisme, fête de l'arbre...
- Elaborer une lettre périodique présentant l'état d'avancement du Contrat et la diffuser à tous les membres et principaux acteurs sous forme d'alerte mail (Action F 2.1)

Un bilan final sera réalisé avant la fin de l'année 2012, ce travail sera confié à un bureau d'études sous contrôle d'un Comité de Pilotage. Il devra évaluer la situation aval des actions engagées et des mesures adoptées pendant l'exercice du Contrat. Une prospective du Contrat sera proposée à l'issue du bilan.